



Ville de  
SAINT-YRIEIX

V/2025- 097 annule et remplace les arrêtés V/2018-2734, V/2019-56 et V/2020-138

## ARRETE DU MAIRE

**Objet** : numérotation de voirie, route de Limoges

Le Maire de Saint-Yrieix-la-Perche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-28,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2017, décidant d'attribuer à la voie départementale n°704 à partir du lieu-dit « Le Clos de Besse » jusqu'en limite de commune, la dénomination « route de Limoges »,

Vu le décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions,

Considérant l'opération de dénomination et de numérotation sur l'ensemble du territoire communal,

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire,

Considérant la nécessité de réaliser la numérotation pour la « route de Limoges »,

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : afin d'assurer une plus grande cohérence, il est décidé d'attribuer les numérotations suivantes

Référence cadastrale	Numéro de voirie attribué	Libellé de la voie dénommée
WM0245	3	Route de Limoges

WM0210	3	Route de Limoges
WM0243	3	Route de Limoges
WM0017	9	Route de Limoges
ZR0260	10	Route de Limoges
WM0018	11	Route de Limoges
ZR0321	12	Route de Limoges
ZR0316	14	Route de Limoges
WM0241	15	Route de Limoges
ZR0259	16	Route de Limoges
WM0214	17	Route de Limoges
ZR0320	18	Route de Limoges
WM0213	19	Route de Limoges
WM0269	21	Route de Limoges
WM0270	21	Route de Limoges
WM0079	41	Route de Limoges
WM0140	43	Route de Limoges
WM0219	45	Route de Limoges
WM0220	47	Route de Limoges
WM0142	49	Route de Limoges
WM0133	51	Route de Limoges
WN0028	63	Route de Limoges
ZL0011	64	Route de Limoges
WN0029	65	Route de Limoges
WY0058	71	Route de Limoges
ZL0059	80	Route de Limoges
ZK0053	90	Route de Limoges
ZB0014	100	Route de Limoges
ZA0007	110	Route de Limoges
VP0069	115	Route de Limoges

**Article 2 :** les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté qui sera affiché en Mairie sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne
- Monsieur le Directeur de la Poste de Saint-Yrieix
- Direction Générale des Finances Publiques – Pôle topographique de gestion cadastrale
- Service National de l'Adresse

**Article 4 :** La publication du présent arrêté sera effectuée sous forme électronique par mise en ligne sur le site internet de la Ville de Saint-Yrieix-la-Perche.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité :

- d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire, étant entendu que le silence de l'administration de plus de deux mois vaut décision tacite de rejet ;

- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges (*le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*).

Saint-Yrieix, le 04/04/2025  
Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Goryl", written over a horizontal line.

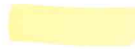
Laurent GORYL

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 087-218718708-20250404-V2025021097-AR

 route de Limoges

## Extrait de plan

Saint-Yrieix-la-Perche



# Route de dommages

## Extrait de plan

Saint-Yrieix-la-Perche



# Route de Limoges

## Extrait de plan

Saint-Yrieix-la-Perche



# Route de Limoges

## Extrait de plan

Saint-Yrieix-la-Perche

(N5)

(N10)

(N100)

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 087-218718708-20250404-V2025021097-AR

